

**UPOV**

INTERNATIONALER  
VERBAND  
ZUM SCHUTZ VON  
PFLANZENZÜCHTUNGEN

GENÈVE, SCHWEIZ

UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS  
VÉGÉTALES

GENÈVE, SUISSE

UNIÓN INTERNACIONAL  
PARA LA PROTECCIÓN  
DE LAS OBTENCIONES  
VEGETALES

GINEBRA, SUIZA

INTERNATIONAL UNION  
FOR THE PROTECTION  
OF NEW VARIETIES  
OF PLANTS

GENEVA, SWITZERLAND

Communiqué de presse de l'UPOV n° 77

Genève, le 30 octobre 2008

**LE NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL PRÉSENTE DANS  
LEURS GRANDES LIGNES LES PRIORITÉS FUTURES DE L'UPOV**

Le nouveau secrétaire général de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV), M. Francis Gurry (Australie), a souligné l'importance de la protection des obtentions végétales comme facteur de promotion d'une agriculture et d'une production alimentaire durables, d'une horticulture prospère et du développement de l'ensemble de l'économie. L'UPOV est une organisation intergouvernementale, dont le siège est à Genève, sa mission étant de mettre en place et promouvoir un système efficace de protection des variétés végétales afin d'encourager l'obtention de variétés dans l'intérêt de tous. M. Gurry a été nommé à son poste par le Conseil de l'UPOV le 30 octobre 2008.

Dans la déclaration qu'il a prononcée devant le Conseil de l'UPOV, à la suite de sa nomination au poste de secrétaire général, M. Gurry s'est dit totalement déterminé à servir au mieux les intérêts de l'UPOV. Il a souligné par ailleurs l'importance du travail de l'UPOV en ces termes : "La protection des obtentions végétales est essentielle pour encourager les obtenteurs à poursuivre et à intensifier leur recherche de variétés améliorées caractérisées par un rendement plus élevé, une meilleure résistance aux ravageurs et aux maladies, à la sécheresse et à d'autres conditions défavorables". Il a ajouté : "en fait, dans l'intérêt de l'ensemble de la société, nous devons aider les obtenteurs à relever les défis tels que le changement climatique, la désertification, la sécurité alimentaire, la préservation de la biodiversité et le déficit énergétique".

M. Gurry, qui est aussi directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), a déclaré que "l'UPOV est une organisation moderne axée sur les services" et qu' "il est prioritaire de maintenir et de renforcer les services de l'Union à destination de l'ensemble de ses membres". Il a noté que l'augmentation continue du nombre des membres de l'UPOV signifiait un

accroissement du nombre des pays bénéficiant “de l’harmonisation internationale, qui accroît la qualité de leur système de protection des obtentions végétales et réduit les coûts”.

M. Gurry a précisé que la stratégie future de l’UPOV serait axée sur la fourniture d’informations et d’une assistance à partir de matériels d’information contenant des indications concrètes sur le système de l’UPOV, la formation et l’enseignement à distance, la coordination de l’assistance fournie par l’UPOV et ses différents membres, des bases de données contenant des informations pertinentes sous une forme facilement accessible, et l’utilisation pleine et entière des moyens modernes de communication afin de maximiser l’effet des ressources disponibles.

L’UPOV continuerait aussi à répondre aux besoins des “futurs membres, en particulier des pays en développement, qui souhaitent profiter des avantages de la protection des obtentions végétales et de l’appartenance à l’UPOV”. À cette fin, l’Union continuerait de “fournir une assistance pour faciliter l’élaboration de textes législatifs et d’apporter sa contribution à la mise en œuvre efficace du système de l’UPOV par ses membres”.

Afin de manifester concrètement son soutien aux activités présentant un intérêt particulier pour les pays en développement, M. Gurry a renoncé à recevoir son indemnité en tant que secrétaire général de l’UPOV et a demandé que le montant correspondant soit utilisé par l’UPOV pour financer ces activités.

Il a souligné l’intérêt croissant accordé au niveau international à la protection des obtentions végétales et, en particulier, la reconnaissance de l’UPOV comme autorité internationale compétente pour les questions relevant de ce domaine. Il était essentiel pour l’UPOV de porter à la connaissance d’autres instances internationales ses “principes et activités afin d’assurer un lien de complémentarité entre d’autres instruments internationaux et la Convention UPOV”.

Le Conseil de l’UPOV se réunit le 30 octobre 2008. L’ordre du jour de la réunion est disponible à l’adresse suivante : [http://www.upov.int/fr/documents/c/index\\_c42.htm](http://www.upov.int/fr/documents/c/index_c42.htm)

Pour plus de renseignements concernant l’UPOV, veuillez contacter le Secrétariat de l’UPOV :

Tél : (+41 22) 338 9155  
Fax : (+41 22) 733 0336

Mél : [upov.mail@upov.int](mailto:upov.mail@upov.int)  
Site Web : [www.upov.int](http://www.upov.int)

[Fin]